

Des réductions dans les transports tout l'été avec le pass Naviguo « dézonné »



Du 13 juillet au 18 août, les titulaires d'un pass naviguo mois, annuel, solidarité transport mois et améthyste pourront circuler dans toute l'Île-de-France.

Durant cette période, les voyageurs n'auront pas à s'acquitter du complément de transport pour se déplacer hors des zones de validité de leur forfait.

Un coup de pouce sera donné aux titulaires de passes 5 zones (pour lesquels la mesure de change rien) qui bénéficieront d'une réduction de 7,5 % du prix de leur passe pour le mois de juillet et août.